

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR la contrefaçon



LE MINISTÈRE DES
SERVICES AUX CONSOMMATEURS
www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs



Le ministère des **Services aux consommateurs** de l'Ontario prend des mesures pour informer, munir et protéger les consommateurs afin qu'ils achètent des biens et des services en toute confiance et connaissance dans cette province.

Qu'est-ce qu'un article contrefait?

C'est un article qui en imite un autre. Il s'agit d'une imitation bon marché qui fait croire aux gens qu'ils achètent un article de marque et de qualité, généralement à bas prix.

Logiciels pirates, DVD frauduleux, faux sacs à main haute couture : tout peut être contrefait, y compris les vêtements, les montres, les produits électroniques, les alcools et les médicaments de marque.

Les articles de piratage ou de contrefaçon sont toujours de moins bonne qualité que les articles d'origine. Ils sont parfois même dangereux. Les articles contrefaits ne sont pas soumis aux tests de sécurité, les vrais le sont.

N'oubliez pas que si vous achetez des articles contrefaits, vous soutenez probablement une organisation criminelle. Il y en a presque toujours une derrière la fabrication et la vente de faux.

Comment puis-je me protéger?

- Gardez à l'esprit ce que la police appelle les « trois P » :
 - **Place** : l'endroit où vous achetez l'article. Choisissez des commerçants réputés.
 - **Prix** : lorsqu'ils sont tellement bas, c'est trop beau pour être vrai.
 - **Présentation** : l'emballage est bon marché, mal imprimé et l'écriture est floue.
- Examinez l'étiquette et le produit attentivement. Les faux présentent souvent des signes de mauvaise fabrication : vêtements, valises, chaussures ou sacs à main mal cousus.

- Évitez d'acheter des articles de luxe dans le cadre d'une vente à la maison, au bureau ou dans un hôtel, à moins que l'événement ne soit organisé directement par le fabricant des produits.
- Soyez prudent lorsque vous achetez des produits de marque à une foire, dans la rue pendant un festival et dans un marché aux puces. Les articles qui y sont vendus sont souvent piratés ou contrefaits.
- Méfiez-vous des produits qui ne portent pas l'étiquette du pays d'origine. Au Canada, toutes les étiquettes doivent être en anglais et en français.
- N'achetez pas de produits électroniques à moins qu'ils ne portent l'étiquette d'une association canadienne de sécurité telle que l'Association canadienne de normalisation. S'il n'a pas d'étiquette, le produit n'est pas sécuritaire.
- Méfiez-vous des vendeurs qui, dans leur baratin publicitaire, offrent la possibilité de payer en espèces pour éviter de payer la taxe de vente.

Besoin d'aide?

Apprenez-en davantage sur les articles contrefaits et la fraude.

Banque du Canada

1 888 513-8212

www.bankofcanada.ca

Industrie Canada – Bureau de la concurrence

1 800 348-5358 (Canada)

ATS sans frais (pour les malentendants) :

1 800 642-3844

www.competitionbureau.gc.ca

Signalement en direct des délits économiques

www.recol.ca

Le centre d'appel antifraude du Canada (PhoneBusters)

1 888 495-8501

www.phonebusters.comFessum

Le ministère des Services aux consommateurs

Le ministère des **Services aux consommateurs** de l'Ontario prend des mesures pour informer, munir et protéger les consommateurs afin qu'ils achètent des biens et des services en toute confiance et connaissance dans cette province.

À VOTRE SERVICE

Visitez son site Web :

www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs

Composez le

416 326-8800
dans la région du
Grand Toronto

1 800 889-9768
sans frais

ATS – Les malentendants peuvent composer le

416 229-6086
dans la région du
Grand Toronto

1 877 666-6545
sans frais

Vous pouvez aussi envoyer un courriel à :

consumer@ontario.ca

